

**Zeitschrift:** Le nouveau conteur vaudois et romand  
**Band:** 90 (1963)  
**Heft:** 6

**Artikel:** Si vous allez...  
**Autor:** Decollogny, Ad.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-233265>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(Il est préférable de recevoir un coup de pied au cul qu'un coup de langue et même un écu neuf.)

Le coup de pied, lorsqu'on l'a mérité, peut avoir de salutaires conséquences, tandis qu'il n'en est pas nécessairement de même d'une injure, d'une calomnie, même décochées à bon escient, ni surtout de l'argent mal employé.

7. Les pensées en prose qui suivent sont tombées, avec bien d'autres, de la bouche d'un maire de Saint-Ursanne, feu Jules Fattet. Elles lui furent peut-être suggérées, à son insu, par celles d'auteurs français.

a) *Se te veux être raittraipè, te n'és qu'ai te craire pus fin que les âtres.* (Si

tu veux être trompé, tu n'as qu'à te croire plus malin que les autres).

b) *On ne brague que ces qu'aint fâte d'être braguès* (On ne louange que ceux qui ont besoin de l'être).

c) *E y é des braives dgens que condouignant et peus des crouëyes que piaignant* (Il est d'honnêtes gens qui répugnent et de mauvais qui plaisent).

<sup>1</sup> Ferme de la commune d'Ocourt ; <sup>2</sup> vallon jurassien retiré ; <sup>3</sup> hameau franc-montagnard ; <sup>4</sup> ancien nom d'une commune du Clos-du-Doubs, nommée actuellement Epiquerez ; <sup>5</sup> que le diable ne tue pas, etc. ; <sup>6</sup> Marguerite, « Margoton » ; <sup>7</sup> ancien nom des Franches-Montagnes ; <sup>8</sup> conte fantastique.

## Si vous allez...

... à Crebelley, dans la plaine du Rhône, vous trouverez un hameau important, rattaché à la commune de Noville. On orthographiait son nom Crest-Belley au XIV<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'Abbaye de Saint-Maurice y possédait des droits.

Maintenant que la plaine est rendue à la culture, on ne voit plus le petit lac de Luissel, qui se trouvait entre le village et le Rhône. (Ne pas confondre avec celui du même nom qui se trouvait au-dessus de Bex, et qui a également disparu.) Ce petit lac était très poissonneux, il s'écoulait par un fossé dans le fleuve.

Un livre, écrit il y a environ un siècle et demi, nous apprend que le 16 janvier 1816, la terre étant couverte de neige, il est tombé une pluie de chenilles de différentes espèces. On a d'ailleurs observé le même phénomène dans d'autres parties du canton. Nous ignorons quelles en ont été les conséquences, mais ce que nous savons, c'est que 1816 a été une année désastreuse et qu'elle fut appelée l'année de la misère.

Ad. Decollogny.